Image not found or type unknown

Recours gracieux /Délai de recours

Par **Justiceimmo**, le **08/01/2019** à **17:36**

Bonjour, lorsqu'un permis est validé et affiché en mairie, à quel moment démarre le délai d'un éventuel recours gracieux ? T0 affichage du permis en Mairie ? T0 affichage sur le terrain ? Et si le propriétaire démarre ses travaux sans afficher son permis ?

Merci de votre éclairage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés